

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 18 décembre 2024 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mme Nathalie Lanthier
- la conseillère Mme Mélissa Morin
- la conseillère Mme Kim Jones
- le conseiller M. Paul Gauthier
- la conseillère Mme Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillerier sont aussi présentes. Le conseiller M. Danny Raymond est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 à 19 h 50.

2024-12-28

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion sur le *Règlement numéro 349-24 décrétant les taux et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2025* ;
4. Dépôt du projet de *Règlement numéro 349-24 décrétant les taux et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2025* ;
5. Autorisation pour l'affectation des dépenses en immobilisation de l'exercice financier 2024
6. Affectation de l'excédent non affecté pour l'exercice financier 2025
7. Adoption des conditions de travail de l'exercice financier 2025
8. Entente intermunicipale conseillée à la direction générale
9. Ajustement salarial du responsable des travaux publics
10. Marge de crédit – augmentation et renouvellement
11. Autorisation pour l'acquisition de lames *Nordik*
12. **Période de questions**
13. Levée de la séance extraordinaire

2024-12-29

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-24 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Avis de motion est donnée par Paul Gauthier pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 349-24 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2025.*

2024-12-30

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-24 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, Paul Gauthier dépose le projet du *Règlement numéro 349-24 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2025.*

2024-12-31

AUTORISATION POUR L'AFFECTION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2024

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode, à affecter les dépenses en immobilisation de l'exercice financier 2024 à même des excédents de l'exercice financier 2023 de la façon suivante :

- La somme de 3 692 \$ pour l'affectation à l'excédent affecté pour les égouts de Saint-Télesphore ;
- La somme de 3 692 \$ pour l'affectation à l'excédent affecté pour les égouts de Dalhousie ;
- La somme de 83 306 \$ pour l'affectation au fonds d'administration générale ;
- La somme de 741 210 \$ pour l'affectation au fonds de roulement ;
- La somme de 75 000 \$ pour l'affectation à la subvention PRABAM.

2024-12-32

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'AFFECTER la somme de 108 100 \$ de l'excédent accumulé non affecté à des fins de remboursement du fonds de roulement pour le montant taxable à l'exercice financier 2025 ;

D'AFFECTER la somme de 46 035 \$ de l'excédent accumulé non affecté à des fins de fonctionnement pour l'exercice financier 2025.

2024-12-33

ADOPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'EXERCICE FINANCIER 2025

Il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'ADOPTER les modifications aux conditions de travail des employés municipaux pour l'exercice financier 2025, incluant une augmentation de 2 % par rapport à la rémunération de 2024, en fonction de l'index du prix à la consommation d'octobre 2024.

ENTENTE INTERMUNICIPALE CONSEILLÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2024-12-34

AJUSTEMENT SALARIAL DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE M. Jason Mackey a complété avec succès le cours de traitement des eaux usées OW2 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente convenue lors de son embauche, le salaire du responsable des travaux publics serait majoré de 4,95 % ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,

appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise l'ajustement salarial du responsable des travaux publics, M. Jason Mackey au taux de salaire de 2024 majoré de 4,95 % et ce, rétroactivement au 24 novembre 2024.

2024-12-35

MARGE DE CRÉDIT – AUGMENTATION ET RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT l'article 1093 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-35 adoptée pour un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 500 000 \$ auprès de la *Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges* ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins financiers actuels de la municipalité pour l'année 2024 justifient une augmentation de ce montant ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit des besoins similaires pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore demande d'augmenter le montant maximal de la marge de crédit autorisé à la *Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges*, le portant à 600 000 \$ pour le paiement des dépenses d'administration courantes pour l'année 2024 ;

QUE le conseil municipal autorise également la Municipalité de Saint-Télesphore à contracter un ou des emprunts temporaires auprès de la *Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges* jusqu'à concurrence de 600 000 \$ pour le paiement des dépenses d'administration courantes pour l'année 2025, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer les documents relatifs à ces emprunts.

2024-12-36

AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE LAMES NORDIK

CONSIDÉRANT la soumission pour un ensemble de lames de marque *Nordik* reçue de *Robitaille Équipement inc.* en date du 12 décembre 2024 au montant de 3 964,85 \$ plus les taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise l'acquisition de lames de marque *Nordik* au montant de 4 604,57 \$ taxes incluses de *Robitaille Équipement inc.*

QUE la dépense soit financée à partir de l'excédent non affecté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-12-37

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 soit levée à 20 h 13.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay, maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière